Rapport public Parcoursup session 2025

Lycée professionnel des Métiers Jules Verne - BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mercredi 01 octobre 2025.

Lycée professionnel des Métiers Jules Verne - BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client - en apprentissage (32528)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
Lycée professionnel des Métiers Jules Verne - BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client - en apprentissage (32528)	Jury par défaut	Tous les candidats	12	218	0

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
Savoir-être	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation	Dossier scolaire en adéquation avec les exigences de la formation en apprentissage : assiduité, comportement, travail personnel, résultats... et/ou appréciation du profil et de la motivation en entretien. Signature d'un contrat d'apprentissage obligatoire.	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Non.

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

Absence du diplôme requis

Les modalités d’examen des vœux

Les modalités d'examen des voeux

L'inscription à l'UFA est conditionnée avant tout par la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise. L'inscription à l'UFA peut être réalisée à cette unique condition. Il n'y a pas de classement des dossiers. Les candidats sont acceptés en fonction de l'ordre d'arrivée et des places disponibles.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n’a été mis en œuvre par la commission d’examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Réaliser des stages en entreprise le plus tôt possible afin de trouver une entreprise d'accueil avec laquelle signer un contrat d'apprentissage.

Signature :
REGIS DAL CORTIVO,
Chef d'établissement de l'établissement Lycée professionnel des Métiers Jules Verne